Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Suma San D10.1

Révision: 2017-03-20 **Version:** 07.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: Suma San D10.1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usages identifiés:
Uniquement pour usage professionnel et industriel.
AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel
AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage
AISE-P810 - Produit de désinfection. Procédé semi-automatique
Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@sealedair.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
ORFILA: 33 1 45 42 59 59
Tel.Centre Anti-Poison Nancy: 03 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Skin Corr. 1B (H314)
Aquatic Acute 1 (H400)
Aquatic Chronic 1 (H410)
Metal Corrosion 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger.

Contient chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (Cocoalkonium Chloride), 2-aminoéthanol (Ethanolamine).

Mentions de danger :
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence:
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus
Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	Pas de données disponibles	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		3-10
alcool alkyl éthoxylé	Polymer*	69011-36-5	[4]	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)		1-3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	219-145-8	2372-82-9	Pas de données disponibles	Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400)		0.1-1

* Polymère
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.
Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.
[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.
[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux: Rinser immédiatement les yeux avec précaution à l'eau tiède pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux: Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion: L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Assurer une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:
Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Sealed Air. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m³	3 ppm 7.6 mg/m³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	-	3.75
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.2

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	5.7
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	Pas de données	-	Pas de données	1

	disponibles		disponibles	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.91

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	0.24
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.54

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	3.96
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	-	-	3.3	3.3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-	-	1.64
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	-	-
2-aminoéthanol	-	-	2	2
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	0.7

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.0009	0.00009	0.00016	0.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0.085	0.0085	0.025	100
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.267	0.0267	7	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0.425	0.0425	0.035	0.025
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :
Couvrant les activités telles que le transfert de produit par le matériel d'application, ou le remplissage des flacons et des seaux

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible Former le personnel

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480 min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

	Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: >= 30 min Epaisseur du matériau: >= 0.4 mm En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps:	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).
Protection respiratoire:	La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.
Contrôles de l'exposition de l'environnement:	Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (%): 2.7

Contrôles d'ingénierie appropriés:	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale. S'assurer que la ventilation est présente et permet une réduction de l'exposition d'au moins 90%.
Contrôles organisationnels appropriés:	Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains:	Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection du corps:	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur: Limpide, Pourpre
Odeur: Produit caractéristique
Seuil olfactif: Non applicable
pH: ≈ 11 (pur)
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé — Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	> 107	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Point d'éclair (°C): Non applicable.
Supporte la combustion: Non applicable.
Vitesse d'évaporation: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides
Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	-	-
2-aminoéthanol	3.4	27

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	2300	Méthode non fournie	20

alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé
Densité relative: ≈ 1.02 (20 °C)
Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Soluble	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non applicable.
Viscosité: Non déterminé
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant

9.2 Autres informations
Tension superficielle (N/m): Non déterminé
Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve)

Non approprié pour la classification de ce produit
Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 37
Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Réagit avec les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD_{50}	398	Rat		
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 300 - 2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
2-aminoéthanol	LD_{50}	1515	Rat	OECD 401 (EU B.1)	

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 50-300	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD_{50}	800 - 1420	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 2000	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	LD_{50}	1025	Lapin	Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de mortalité observée	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices	6
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	4 heure(s)

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Lésion sévère		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	non sensibilisant		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données			

	disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Non applicable

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Reins

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LC_{50}	> 0.1-1	*Poisson*	Méthode non communiquée	96
alcool alkyl éthoxylé	LC_{50}	1 - 10	*Cyprinus carpio*	OECD 203 (EU C.1)	96
2-aminoéthanol	LC_{50}	349	*Cyprinus carpio*	OECD 203 (EU C.1)	96
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LC_{50}	0.45	*Lepomis macrochirus*	OPP 72-1, statique (EPA)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)

chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{50}	0.02	*Daphnie*	Méthode non communiquée	48
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48
2-aminoéthanol	EC_{50}	65	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	0.073	*Daphnia magna Straus*	EPA-OPPTS 850.1010	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{50}	0.06	*Pseudokirchneriella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3)	96
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Desmodesmus subspicatus*	OCDE 201, statique	72
2-aminoéthanol	NOEC	1	*Pseudokirchneriella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3)	72
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	$E_r C_{50}$	0.054	*Pseudokirchneriella subcapitata*	EPA OPPTS 850.5400	96

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{20}	10	*Boues activées*	OECD 209	0.5 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC_{10}	> 10000	*Boues activées*	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
2-aminoéthanol	EC_{50}	> 1000	*Boues activées*	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	18	*Boues activées*	OECD 209	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	*Oryzias latipes*	OECD 210	30 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	*Daphnia magna*	OECD 211	21 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	0.024	*Daphnia*	OECD 211	21 jour(s)	

			magna			

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	*Eisenia fetida*		-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 1000	*Eisenia fetida*	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	*Lepidium sativum*	OECD 208	-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			-	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			-	
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			-	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	1000			28	

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Appauvrissement en oxygène	> 60%	OECD 301D	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Appauvrissement en oxygène	79 % en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5 - 1.58	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-0.66		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
2-aminoéthanol	0.067		Modèlisation		Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données				

	disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.
Le code européen des déchets: 20 01 15* - déchets basiques.

Emballages vides
Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.
Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

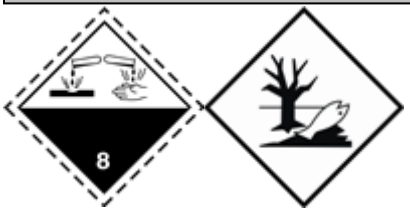

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU 3267
14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)
Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:
Classe: 8
Etiquette(s): 8
14.4 Groupe d'emballage: III
14.5 Dangers pour l'environnement:
Dangereux pour l'environnement: Oui
Polluant marin: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:
ADR
Code de classification: C7
Code de restriction en tunnels: E
Numéro d'identification du danger: 80
IMO/IMDG
No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface non ioniques 5 - 15%
désinfectants

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Installations classées:

Installations classées:
Rubrique(s):
4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Maladies professionnelles:

Maladies professionnelles:
Ce produit contient une/des substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles:
49-49bis, Ethanolamines
65 Ammoniums quaternaires et leurs sels

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MSDS3533 **Version:** 07.1 **Révision:** 2017-03-20

Raison de la révision:
Le format général est modifié conformément à l'Amendement 453/2010, annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006, Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 3, 16

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:
- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:
- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité